

Ministère du Travail
M. Yves Struillou
DGT
M. Pascal BERNARD
DRH

14 avenue Duquesne
75350 Paris SP07

Le 17 juillet 2020

Messieurs les Directeurs,

Notre organisation syndicale vous interpelle par le présent courrier sur la situation dangereuse que connaissent les agent.es de contrôle travaillant au sein de l'unité départementale de Côtes-d'Armor et intervenant en milieu agricole. De multiples incidents de contrôle, parfois particulièrement graves se sont succédés ces dernières années, résumés par l'intersyndicale régionale CGT-FSU-SUD :

Janvier 2015 : Contrôle chez un producteur de tomates sous serre sur la côte de granit rose.

Le chef d'entreprise, durant la présence des agents dans l'entreprise, sabote ou fait saboter le véhicule de service : retrait de trois boulons sur quatre de la roue arrière gauche. Ce sabotage aurait pu coûter la vie aux deux inspecteurs du travail. Après deux enquêtes bâclées, le Parquet de SAINT-BRIEUC a décidé de ne pas poursuivre l'auteur des faits.

Septembre 2016 : Contrôle chez les producteurs de cocos de Paimpol.

L'exploitant arrive dans le champ où l'inspectrice relève le nom des salariés et s'en prend après elle en criant : « L'agriculture est en pleine crise, arrêtez de nous emmerder avec vos contrôles ».

Il a également refusé de présenter le document d'enregistrement journalier des caisses de cocos de chaque salarié. Le contrôle ne pouvant se poursuivre dans ce climat d'hostilité, l'inspectrice a interrompu le contrôle en précisant qu'il recevrait un courrier. Alors qu'elle quittait le champ sa femme est également arrivée et a vociféré : « Vous faites un bien triste métier qui ne consiste qu'à vouloir faire disparaître les agriculteurs, et surtout la production de cocos de Paimpol ».

Puis après être remontée dans le véhicule de service, l'inspectrice s'est rendue compte qu'une voiture grise, sortie du champ qu'elle venait de quitter, la suivait. Cette poursuite a duré environ 15 minutes sur les routes de campagne. Convoquée le 10 septembre 2016 au bureau afin de s'expliquer sur les circonstances de ce contrôle l'agricultrice s'est excusée pour son comportement et celui de son mari lors du contrôle. Elle a reconnu avoir suivi l'inspectrice du travail en voiture.

Septembre 2017 : Mise en cause de l'inspection du travail dans un article de presse.

L'Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier représentant les producteurs de légumes fait paraître un article dans la presse régionale discréditant les contrôles « cocos ». Malgré nos sollicitations, la hiérarchie locale ne souhaite pas répondre par voie de presse. En conséquence, les organisations syndicales s'en chargent.

Le Préfet des Côtes d'Armor, dans la presse, évoque le « droit à l'erreur » pour les producteurs de cocos alors que le dispositif législatif ne l'a pas encore instauré !

Juin 2018 : Entreprise de ramassage de volailles. La gérante frappe violemment un des deux inspecteurs dans le dos.

Elle profère également des menaces physiques : « Je vais vous foutre mon poing dans la gueule » « Je sais qui vous êtes on se retrouvera ». Avec son véhicule, elle empêche les deux agents de contrôle de quitter la cour de l'exploitation et fait venir sur les lieux les salariés afin que ceux-ci prennent à partie les inspecteurs du travail. Elle devrait être entendue par la gendarmerie, trois semaines après les faits. Malgré la gravité des faits, elle sera convoquée par le vice-procureur pour une composition pénale.

Récemment, un nouvel acte intolérable s'est produit à l'encontre d'un collègue inspecteur du travail.

Ainsi, le 6 mai 2020, sur un chantier de construction d'une porcherie à BROONS, le maître d'ouvrage, éleveur porcin, prend à parti l'inspecteur du travail en l'outrageant : « C'est moi qui vous paye ». « Vous faites un boulot de con » « Vous êtes des parasites pour la société », « Plein le cul des mecs comme vous » « branle-cul » « cancer ». Puis l'oblige à quitter le chantier avant la fin du contrôle : « Vous prenez votre voiture et vous vous barrez », « vous dégagez ». **Constatant que 8 semaines après les faits le contrevenant/agriculteur n'avait toujours pas été auditionné (la gendarmerie indiquant que ce n'était pas dans ses priorités !)** et malgré les demandes répétées des OS auprès de la hiérarchie pour que ce dossier soit suivi de près, 6 agents.es de contrôle ont exercé leur droit de retrait le 30/06/20, pour les contrôles dans les exploitations agricoles.

Ce droit de retrait exercé par les agents a été motivé ainsi : *« attitude de plus en plus agressive de certains exploitants agricoles et responsables d'entreprises de travaux agricoles lors de nos contrôles sur place. Cela se traduit par des actes de violence à l'encontre des agents de contrôle, des menaces physiques en guise de représailles, des intimidations par des regards, des cris, voire des hurlements... Depuis plusieurs mois, le nombre d'incidents lors des contrôles dans le milieu agricole tend à s'accroître. Plusieurs incidents, relevés par nos collègues du secteur agricole, me font penser qu'il y a des risques pour ma vie, ma sécurité, ma santé physique et/ou mentale. »*

A la suite de l'exercice de ces droits de retrait, un CHSCT régional était réuni dès le lendemain (mercredi 1er juillet 2020) à la demande urgente de la nouvelle Directrice régionale de la Direccte au motif suivant : « Sans nier les difficultés évoquées dans ces courriers, je considère en revanche que la situation de danger grave et imminent ne peut être invoquée ». Un droit d'alerte du CHSCT-R a été déposé simultanément et pour les mêmes motifs. **Les échanges ont été particulièrement insatisfaisants durant cette réunion, la directrice évoquant même la possibilité pour l'agent victime de changer de section : voilà comment régler le problème !** La directrice régionale a ensuite écrit aux agents concernés pour leur confirmer qu'elle ne reconnaissait pas la légitimité de leur droit de retrait et leur demandait en conséquence de reprendre leur activité normale. Puis, elle a décidé (malgré l'avis contraire des membres du CHSCT régional) de constituer un groupe de travail pour « travailler à la recherche de solutions adaptées ».

Les organisations syndicales dénoncent également cette proposition de « comité théodule » de l'administration du travail au motif suivant : lors de la précédente grave agression de 2018, de nombreux agents de contrôle avaient déjà exercé leur droit de retrait. Ce droit n'avait d'ailleurs pas été contesté par le directeur régional et suite à l'enquête, les membres du CHSCT-R avec l'administration, avaient établi un plan d'actions qui avait permis de lever les droits de retrait. Dans ce plan d'actions était prévu notamment une rencontre parquet/agents.es de contrôle pour échanger notamment sur ces incidents de contrôle récurrents afin de trouver ensemble les moyens d'avoir une action concertée et efficace pour faire cesser ces troubles à l'ordre public. Malheureusement, depuis bientôt 2 ans, l'administration n'a jamais tenu cet engagement malgré de nombreux rappels en CHSCT R.

Certes, l'agent de contrôle agressé a bien reçu un message standard de soutien de sa part de la hiérarchie locale. Certes, la protection fonctionnelle est accordée aux agents qui déposent plainte lorsqu'ils subissent des outrages. Mais ceci n'a que bien peu de poids face une situation qui dure dans les Côtes-d'Armor depuis trop longtemps. Face au patronat agricole, face à un parquet qui ne traite pas avec diligence les incidents de contrôle, l'administration locale se tait et ne tient donc pas ses engagements. Mmes DESCAQ, notre nouvelle Directrice préfère rejette le droit de retrait des agent-es, sans en comprendre ni les enjeux, ni la finalité : la seule exigence des collègues concernés consiste à vouloir exercer sereinement leur mission sans se faire agresser, sans connaître un nouveau Saussignac.

Les organisations syndicales CGT FSU et SUD ont interpellé le niveau national par le biais d'une déclaration préalable au CHSCT-M du 9 juillet 2020. Depuis, aucun nouvel élément n'a été porté à notre connaissance : il semble donc que vous préférerez vous concentrer sur la procédure disciplinaire inique diligentée contre notre collègue Anthony Smith plutôt que lutter contre l'impunité des délinquants exploitants agricoles dans les Côtes d'Armor. Force est de constater que l'inaction coupable de l'administration locale est donc partagée par la Direction Générale du Travail et la Direction des Ressources Humaines.

Notre organisation syndicale vous informe qu'elle utilisera donc, en lien avec les autres organisations syndicales, d'autres voies que celles du « dialogue social » pour permettre aux agents de contrôle des Côtes-d'Armor d'exercer leurs missions.

Veillez agréer nos salutations syndicales,

Camille PLANCHENAUULT



Membre du conseil national de Sud-TAS